

FICHE PRATIQUE POUR LES PARENTS

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

A l'arrivée d'un enfant à l'école maternelle du Regroupement Pédagogique Intercommunal Siros/Aussevielle, deux étapes préalables sont obligatoires :

- L'INSCRIPTION : elle se fait à la mairie (fournir une copie du livret de famille et un justificatif de domicile).
- L'ADMISSION : elle se fait à l'école. Seuls les enfants nés en **2015, 2016 et 2017** sont accueillis à l'école maternelle.

Horaires école Aussevielle	Horaires école Siros
Matin: 08h55 – 12h05	Matin: 08h45 – 12h15
Pause méridienne: 12h05 – 13h35	Pause méridienne: 12h15 – 13h35
Après-midi: 13h35 – 16h25	Après-midi: 13h45 – 16h15



LA CANTINE SCOLAIRE

La mairie d'Aussevielle gère la cantine scolaire de votre enfant.

Tout cas particulier doit **impérativement** être signalé lors de l'inscription (allergies alimentaires,...).

Les repas sont fournis par la cuisine communautaire.

Pour une inscription annuelle : L'inscription se fait via le site de la Mairie <https://www.aussevielle.fr/>

Dans la mesure du possible et si votre emploi du temps le permet, nous vous conseillons d'inscrire votre enfant à l'année. Cela évitera les oublis, notamment au moment des vacances scolaires.

OU

Pour une inscription hebdomadaire : L'inscription est à réaliser toutes les semaines **impérativement avant le lundi 10 heures** de la semaine N-2.

Exemple : pour la semaine (semaine 36) de la rentrée du 31 août au 4 septembre 2020, l'inscription doit être enregistrée sur le site de la mairie **avant le lundi 17 août 2020 à 10 heures (semaine 34)**.

Rappel : Pour chaque inscription hebdomadaire, il convient de procéder à l'enregistrement **2 semaines avant** le jour du repas.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2020-2021 est fixé à **3.50€**.

Tout repas commandé est obligatoirement facturé.

En cas d'absence : les repas doivent être annulés **via le site internet de la Mairie, 4 jours minimum avant le jour d'absence** afin d'éviter une facturation du repas non consommé par la cuisine communautaire

Attention : *Les personnels communaux affectés à l'école ne prendront plus en compte les inscriptions et les annulations tardives.*

Une cantine scolaire est également en service à l'école de SIROS.

TRANSPORT SCOLAIRE



Les communes d'Aussevielle et de Siros ont rejoint la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le transport scolaire de la rentrée 2020-2021 est assuré par le réseau IDÉLIS. Le coût du transport est financé à 100% par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU).

Le bus assure chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), matin et soir, le transport des enfants entre les deux écoles aux horaires suivants :

L'inscription pour le transport quotidien, entre les écoles d'Aussevielle et de Siros, se fait **sur le site internet de la commune de résidence de l'enfant**, le mercredi soir au plus tard pour la semaine suivante.

MATIN :

Départ Aussevielle à 08h30	Arrivée à Siros à 08h40
Départ de Siros à 08h40	Arrivée à Aussevielle à 08h50

SOIR :

Départ Siros à 16h15	Arrivée à Aussevielle à 16h25
Départ Aussevielle à 16h25	Arrivée à Siros à 16h55

Un agent communal accompagne systématiquement les enfants dans le bus.



GARDERIES

Aussevielle :

Inscriptions : Au plus tard le mercredi soir pour la semaine suivante.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 16h25 à 18h30** (gratuite de 16h25 à 16h40) **au tarif de 1,25 euros** (tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant).

La garderie du matin pour les enfants de maternelle est assurée chaque matin à l'école de Siros à partir de 7h30.

Siros :

A 07h30, tous les matins du lundi au vendredi **au tarif de 1,25 euros par enfant** (tarif dégressif à partir du deuxième enfant).

De 16h15 à 16h45, la garderie est gratuite.

A partir de 16h45, -1,25 euros sont facturés.

FACTURATION CANTINE et GARDERIE :

Le paiement est réalisé par prélèvement automatique. Pour ce mode de règlement, il convient de remettre un **Relevé d'Identité Bancaire** à la secrétaire de Mairie d'AUSSEVIELLE qui fait signer l'autorisation de prélèvement.

Un règlement par chèque ou numéraires est possible auprès du Trésorier Municipal à la Trésorerie de Lescar.

Il est expressément demandé aux parents de RESPECTER LES HORAIRES DE FIN DE GARDERIE.

CENTRE DE LOISIRS «RÉCR'ÉVASION»

Le centre de loisirs se trouve sur la commune de Poey de Lescar, *1 ter, rue le clos de la rivière.*

Tél : 05 59 32 84 35

Mail : recrevasion@gmail.com

Internet : <https://sites.google/site/recrevasion>

Inscriptions directes auprès du centre de loisirs.

Pour tous renseignements, contacter **Hélène** ou **Thomas** par courriel ou par téléphone les mercredis ou bien pendant les vacances scolaires.

RELAIS ACCUEIL PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAPAM) ET INFOS MODES D'ACCUEIL (CRÈCHE LA NINOERE) :

Ces structures sont situées au n° 4 rue Principale à Poey de Lescar.

Pour tous renseignements, prendre contact aux heures de bureau :

- **RAPAM** : tél : 05 59 68 86 37

- **Modes d'accueil et crèche** : tél : 06 40 15 20 90